

Élections communales 2023 à Luxembourg-Ville – Trois mesures primordiales

Réaliser 10% de logements locatifs sociaux/abordables à moyen terme et 20 % à long terme par rapport au total des logements en ville

Pendant 40 ans, Lydie Polfer et son DP ont laissé libre cours aux lois du marché et aux promoteurs immobiliers privés, qui essaient de maximiser leurs profits en construisant pour celles et ceux qui peuvent payer. Une autre réalité a été l'investissement massif dans des surfaces pour bureaux – à raison de trois bureaux pour un logement.

Les logements locatifs abordables font par conséquent triste figure : Selon le rapport du Fonds de soutien au développement du logement de 2021, le nombre de logements abordables à Luxembourg-Ville était de 1,05 pour 100 habitants. Dans nos pays voisins, des villes comparables à Luxembourg affichent généralement un taux de logements publics dépassant les 10 %, voire les 20 %.

déi Lénk Stad veut augmenter la proportion des logements locatifs sociaux/abordables publics p.r. au nombre total de logements, à 10 % à moyen terme et à 20 % à long terme.

- il s'agit de créer un **contrepoids au marché privé** et d'atteindre un **mix social du marché du logement en ville**. Les projets « Porte de Hollerich » et « Stade/Route d'Arlon », où la Ville possède la majeure partie des terrains, pourront servir à atteindre rapidement le pourcentage de 10 % de logements locatifs publics, à condition de ne vendre qu'une faible partie d'entre eux sous bail emphytéotique. L'accent sera mis sur les logements locatifs publics, afin que des jeunes et des familles qui ne disposent pas d'un patrimoine privé ou d'un revenu élevé puissent se loger en ville. Pour déi Lénk, les baux emphytéotiques peuvent néanmoins entrer en ligne de compte lorsque des terrains sont attribués à des coopératives de logement.
- **déi Lénk Stad opte pour la création d'une société immobilière communale** afin que la Ville puisse s'affirmer face aux promoteurs privés et aux forces du marché et qu'elle permette qu'à l'avenir des personnes à revenu normal puissent continuer d'habiter en ville. La Ville dispose d'une réserve foncière importante de 87,5 ha, ses réserves et excédents financiers se chiffrent à 1.028 millions au 31 décembre 2021 et elle compte 4.400 employés. Sous ces conditions, alors que la construction de logements locatifs publics sociaux et abordables est massivement subventionnée par l'État (la subvention pouvant atteindre 75 %), le préfinancement de projets d'envergure ne pose pas problème pour la Ville et les moyens en personnel nécessaires pourront être mobilisés. Il s'agira de mettre en œuvre les nouvelles opportunités offertes par la loi Pacte logement 2.0.

Réduire foncièrement les émissions de CO₂ des bâtiments

L'urgence climatique, les engagements pris par la Ville et récemment la hausse vertigineuse des prix du gaz imposent des changements stratégiques en matière énergétique et une planification en bonne et due forme. C'est bien ce dont la coalition en place, et en particulier au DP, qui tient les rênes de la Ville depuis plus de 40 ans s'est montré incapable !

La consommation énergétique des bâtiments est responsable pour 12% du total des émissions de CO₂ et il est nécessaire que la Ville, qui est l'acteur politique le plus proche des habitants et des entreprises assume sa responsabilité. La **promotion de la rénovation énergétique à grande échelle** et **l'assistance aux ménages en situation de précarité énergétique** d'une part ainsi que le **remplacement des combustibles fossiles** – gaz en particulier – **par des sources d'énergie renouvelables** d'autre part sont primordiaux pour déi Lénk.

Conformément aux deux motions introduites par les conseillers municipaux déi Lénk en 2017 et en 2022,

- nous pousserons la **centralisation de toutes les données de consommation** sur le territoire de la Ville,
- nous lancerons un **plan de rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires** en misant sur la participation des ménages et des entreprises,
- nous développerons les moyens financiers et personnels de la Ville pour **informer et inciter systématiquement les locataires et les propriétaires** à faire des rénovations énergétiques et à passer vers des sources énergétiques renouvelables, tout **en tenant compte de leurs limites budgétaires** et **en les accompagnant** dans leur projet ;
- **nous ne laisserons personne sur la route**, sachant que ce sont les foyers les plus précaires et souvent les plus mal logés qui souffrent aujourd'hui de l'augmentation des tarifs de l'énergie, tant que leur logement ne sera pas rénové.

Dans les nouveaux quartiers et progressivement aussi dans les quartiers existants, nous nous engagerons pour un approvisionnement énergétique centralisé moyennant un **réseau de chauffage urbain basé sur des installations d'énergie renouvelables, mis en place et exploité par la Ville.**

À noter que déi Lénk ont toujours considéré la privatisation des réseaux d'électricité et de gaz comme une erreur stratégique et que nous plaidons depuis des années pour la recomunalisation des réseaux énergétiques.

Mettre en place des Comités de quartier

déi Lénk est d'avis que la seule démocratie représentative est fortement lacunaire et qu'elle doit évoluer vers davantage de démocratie de base. De telles initiatives existent par ailleurs dans un certain nombre de pays.

Actuellement, les différents syndicats d'initiative locaux fournissent un travail précieux, mais leurs avis ne sont pris en compte que de manière arbitraire. De plus, ces derniers sont souvent confrontés à des charges de travail qui ne sont pas toujours faciles à honorer surtout si leurs membres doivent également maintenir une vie active et professionnelle.

Voilà pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire de systématiser et d'octroyer aux citoyen.ne.s de la Ville de Luxembourg de nouvelles institutions qui permettront de renforcer le travail de base et que nous appelons les Comités de quartier (CQ)

Celles-ci ne se substitueront pas aux décisions du Conseil communal, étant donné que la législation communale ne le permet pas pour l'instant. Cependant, nous estimons qu'il faudra, dans une seconde étape réformer la loi communale afin d'élargir les compétences des CQ. Rien n'empêche par ailleurs que la Ville fasse un premier pas avant une telle réforme.

Voici les grandes lignes que nous proposons :

1. Créer dans chaque quartier de la ville un Comité de quartier (CQ)

Nous proposons que la Ville de Luxembourg mette à disposition des citoyen.ne.s de la ville un Comité dans chaque quartier. Ces comités pourront se saisir de sujets concernant les quartiers en question et en aviser le conseil communal et le collège échevinal. Ces avis devront être traités par le Conseil communal dans un laps de temps à déterminer. A l'inverse, le Conseil échevinal devra saisir les Comités de quartier pour chaque sujet concernant le quartier et ces avis devront être considérés avant le vote au Conseil communal.

Les CQ doivent également pouvoir prendre des initiatives d'amélioration de la qualité de vie du quartier, si nécessaire de concert avec les autorités communales.

2. Assurer l'indépendance des Comités de quartier

Afin d'assurer l'indépendance et le bon fonctionnement de ces CQ, la Ville mettra à leur disposition un budget dont une partie servira à rémunérer des salariés dédiés aux tâches administratives et de conseil technique et juridique.

3. Veiller au bon fonctionnement des Comités de quartier

déi Lénk propose que les membres des CQ (entre 9 ou 11 personnes, paritaires 4/5 ou 5/6) soient désigné.e.s selon le principe du tirage au sort tous les 2 ans. Une assemblée générale du quartier doit se réunir au moins deux fois par an.

Les CQ créeront des groupes de travail afin d'inclure un maximum de résident.e.s dans le travail de base.

Afin d'assurer la participation du plus grand nombre, une plateforme internet, dont le traitement sera pris en charge par un.e salarié.e devra être mise en place.

Des CQ de différents quartiers peuvent également collaborer sur des sujets les concernant.